

LA FRANCE N'A PLUS DE CONSTITUTION !



ILLEGITIME
MINORITAIRE
TOTALITAIRE

IL contrôle le pouvoir Judiciaire (La Cour de Cassation plus haute instance judiciaire, soumise au ministre de la justice par le décret Valls 5/12/2016, soit aujourd'hui sous contrôle du président !

IL contrôle le pouvoir législatif (la majorité des députés lui sont soumis)

IL est le pouvoir exécutif !

La déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen stipule : **qu'une société dont les Pouvoirs ne sont pas séparés, n'a point de Constitution !**